

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2008

L'an deux mille huit,
le 20 JUIN 2008 à 20 H 45,

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 16 juin 2008, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine GUILLAUME – maire,

.....

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

3^{ème} partie : PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

- 1.1. - COMPTE DE GESTION 2007 – Rapporteur : M. HARLE
- 1.2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – Rapporteur : M. HARLE
- 1.3. - AFFECTATION DES RESULTATS 2007 – Rapporteur : M. HARLE
- 1.4. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008– Rapporteur : M. HARLE
- 1.5. - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Rapporteur : M. GUISE
- 1.6. - TARIF DES PHOTOCOPIES – Rapporteur : Mme GUILLAUME

2/ AFFAIRES SCOLAIRES

- 2.1. - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU GOUTER – Rapporteur : Mme GUERIN
- 2.2. - TARIF DES FOURNITURES SCOLAIRES – Rapporteur : Mme GUERIN
- 2.3. - TARIF DE L' ETUDE SURVEILLEE – Rapporteur : Mme GUERIN

3/ ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1. - CONTRAT REGIONAL : PROLONGATION DE LA DUREE ET MODIFICATION DES OPERATIONS – Rapporteur : M. SCHMITT
- 3.2. - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. SCHMITT

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

5^{ème} partie : INFORMATIONS

ETAIENT PRESENTS : Mme FRANCOISE - Mme GUERIN – M. GUISE – M. HARLE – M. PEUGNET – M. SCHMITT, adjoints,

M. BEDU – Mme BORNET – Melle BOSMENT – M. COUSIN – M. DUSSAUGE – Mme GRAVIER – Mme MACHARD - M. MERRAR – Mme NETO – Mme PEREIRA – Mme SERIZAY – Mme THOLLIEZ, Conseillers Municipaux,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

Madame le Maire, constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 20 H 45.

ABSENTS REPRESENTES : M. CLAIRE (pouvoir à M. GUISE) – Mme EPAIN (pouvoir à Mme GRAVIER) – M. MORVAN (pouvoir à Mme BORNET) – M. PARIS (pouvoir à M. HARLE).

Le Maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, M. COUSIN est élu pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

1^{ère} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2008.

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

NEANT

3^{ème} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

1.1. - COMPTE DE GESTION 2007 – Rapporteur : M. HARLE

S'agissant de la 1^{ère} présentation d'un budget au conseil municipal, **M. HARLE** explique la façon de construire un budget ainsi que l'articulation des comptes.

CONSIDERANT le Compte de Gestion 2007 de la commune, présenté par Madame le Trésorier Principal de Lagny, en tous points égal au Compte Administratif de la Commune,

Résultats de l'exercice 2007 :

Investissement : Déficit de : 132 404,70 €

Fonctionnement : Excédent de : 98 243,86 €

Ce qui porte les résultats de clôture 2007 à :

✓ 112 091,50 € en Investissement

✓ 336 777,02 € en Fonctionnement

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2007 de la commune tel que présenté par Madame le Trésorier Principal de Lagny, en tous points égal au Compte Administratif de la commune.

1.2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – Rapporteur : M. HARLE

Mme GUILLAUME confie la présidence à M. HARLE.

Après présentation des comptes, M. HARLE tient à préciser que le fonds de roulement représente environ 82 jours de fonctionnement. Ce fonds de roulement est trop important. En le réduisant, on pourra diminuer en effet le montant de nos emprunts.

Mme le Maire sort.

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2007 de la commune qui, en tous points égal au Compte de Gestion du Receveur, s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* DEPENSES : 2 089 057,28 €

* RECETTES : 1 990 813,42 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 98 243,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT.

* DEPENSES : 762 337,21 €

* RECETTES : 629 932,51 €

Soit un déficit d'investissement de : 132 404,70 €

Ce qui porte les excédents de clôture à :

Fonctionnement : 336 777,02 €

Investissement : 112 091,50 €

1.3. - AFFECTATION DES RESULTATS 2007 – Rapporteur : M. HARLE

CONSIDERANT que l'excédent de clôture de la section d'Exploitation du Compte Administratif 2007 de la commune de Pomponne s'élève à : **336 777,02 €**

CONSIDERANT que l'excédent de clôture de la section d'Investissement du Compte Administratif 2007 de la commune de Pomponne s'élève à : **112 091,50 €**

CONSIDERANT les restes à réaliser d'investissement :

- en dépenses : 382 659,32 €
- en recettes : 259 689,04 €

ENTENDU l'EXPOSE du Rapporteur,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de la manière suivante :

- ✓ Compte 002 en recettes de fonctionnement (reprise de l'excédent total diminué de l'affectation au compte 1068) : 325 898,24 €
- ✓ Compte 001 en recettes d'investissement (reprise de l'excédent total) : 112 091,50 €
- ✓ Compte 1068 en recettes d'investissement : 10 878,78 € afin de couvrir le déficit d'investissement

1.4. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – Rapporteur : M. HARLE

CONSIDERANT la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2008, s'élevant, en recettes et en dépenses équilibrées à : **391 075,24 €**

CONSIDERANT la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2008, s'élevant, en recettes et en dépenses équilibrées à : **1 185 560,70 €**

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2008 de la commune.

1.5. - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Rapporteur : M. GUISE

SUBVENTIONS ACCORDEES :

- Majorettes qui ont un projet d'équipement. Il faut noter l'implication de cette association et sa représentativité pour les Virades de l'Espoir.
- CRS 4 :
Une trentaine d'adhésions sont encore possibles pour la pêche dans l'étang. Ces adhésions sont proposées à l'ensemble des Pomponnais sans autre condition particulière que celle d'avoir une attitude irréprochable au regard de la sensibilité du site.
L'accès à la salle de musculation, en nombre limité, est possible sous réserve d'être salarié de l'administration (ou emploi équivalent). Cette condition s'explique par l'autorisation alors donnée de rentrer dans l'enceinte même des bâtiments et qui nécessite certaines assurances en matière de sécurité.
L'utilisation du terrain de football est possible et des rencontres amicales peuvent être organisées.
Le Président propose d'organiser, à la rentrée et à destination des ados, des ½ journées de découverte sportive au sein de son association. Hervé se charge de concrétiser cette proposition.
Compte tenu de ces informations, la commission lève les réserves et valide la proposition d'une subvention de 300 €
- Collège : financer des activités annexes pour les enfants ce qui nous permettra, peut-être, de renouer avec le conseil d'administration auquel nous étions autrefois conviés

SANS SUITE :

- GYM 77 : car le caractère non lucratif n'a pas été démontré
- Maubuée Echech Gondoire : leur rôle ne paraît pas vraiment visible sur Pomponne
- Association de Vaires : caractère social – pas de portée sur Pomponne

Country section Thorigny : recherche une salle sur Pomponne - après renseignements, c'est un secteur qui n'existe pas sur Pomponne – l'association occuperait une salle durant 3 H. de suite – il y a un nombre significatif de Pomponnais.

M. SCHMITT : c'est une association de qualité. Elle vient avec ses adhérents et il faudra être vigilant à ce que les Pomponnais puissent en bénéficier.

M. BEDU : quel est le montant de la subvention que versait Thorigny à cette section ?

M. GUISE : pour l'instant, il n'est pas question de subvention mais simplement du prêt d'une salle.

Dorénavant, chaque association aura une convention de mise à disposition des salles et s'engagera sur la propreté et l'utilisation, ce qui nous permettra d'être plus fermes. D'autres facteurs doivent être pris en considération, tels que le bruit et les économies d'énergie.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

1.6. - TARIF DES PHOTOCOPIES POUR LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – Rapporteur : Mme GUILLAUME

VOTE : FIXE, à l'unanimité, le montant maximum du tarif qui pourra être pratiqué à **0,20 €** par page de format A4 en impression noir et blanc et/ou couleur.

2/ AFFAIRES SCOLAIRES

2.1. - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU GOUTER – Rapporteur : Mme GUERIN

Augmentation globale 01.09.2007. au 01.09.2008.

Tous les prestataires ont eu l'autorisation de répercuter l'augmentation des matières premières.

O.C.R.S. nous demandait 5 % qui a été ramené à 2,5 % ce qui représente :

EVOLUTION DES TARIFS O.C.R.S. ET COMMUNE

A COMPTER DU	O.C.R.S.		COMMUNE	
	REPAS TTC	GOUTER TTC	REPAS	GOUTER
01.09.2007.			1 ^{er} enfant : 3,50 2 ^{ème} enfant : 3,05 3 ^{ème} enfant : 2,29	0,50 (à compter du 20.11.07.)
01.03.2008.	+ 3,55 %	+ 3,35 %	Augmentation non répercutée aux familles	
01.09.2008.	+ 2,02 %	+ 3,85 %	COMMUNE 1 ^{er} enfant : 3,62 € 2 ^{ème} enfant : 3,15 € 3 ^{ème} enfant : 2,37 € soit + 3,3 % HORS COMMUNE 1 ^{er} enfant : 4,62 € 2 ^{ème} enfant : 4,15 € 3 ^{ème} enfant : 3,37 €	0,52 € soit + 3,3 %
TOTAL AUGMENTATION entre le 01.09.07. et le 01.09.08.	+ 5,64 %	+ 7,32 %	+ 3,3 %	+ 3,3 %

M. BEDU : quand la commune va-t-elle cesser de donner de l'argent au secteur social ?

Mme GUILLAUME : ce n'est pas dans ce cas précis une politique sociale. La commune n'a pas augmenté ses tarifs pendant des années et nous nous retrouvons avec un différentiel sur le coût réel et celui facturé ; mais, nous ne pouvons pas répercuté cette hausse sur les Pomponnais. Il nous faudra étudier l'application d'un quotient familial en commission.

M. BEDU : nous pourrions faire autre chose avec cet argent.

M. HARLE : il faut, je crois, bien insister sur le fait que nous ne répercutons pas sur les familles l'augmentation que nous subissons.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.2. - TARIF DES FOURNITURES SCOLAIRES – Rapporteur : Mme GUERIN

VOTE : FIXE, à l'unanimité, à :

- 43 € pour les élèves de primaire
- 43 € pour les élèves de maternelle.

la somme qui sera demandée aux familles non domiciliées sur POMPONNE et dont les enfants fréquentent le groupe scolaire des Cornouillers, pour l'année scolaire 2008/2009.

2.3. - TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE – Rapporteur : Mme GUERIN

Mme GUILLAUME informe le conseil que, par le passé, ce service ne coûtait rien à la commune ; ce qui était payé par les parents était reversé aux instituteurs.

Une circulaire vient de nous annoncer une augmentation du tarif horaire de l'ordre de 30 %. Nous étudierons également ce tarif en commission très prochainement.

VOTE : DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer le tarif de l'étude surveillée à : **1,70 €/jour/enfant, à compter du 01.09.2008.**
- que les enfants qui vont à l'étude et fréquentent ensuite le centre de loisirs ne paient que le centre de loisirs

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3.1. - CONTRAT REGIONAL : PROLONGATION DE LA DUREE ET MODIFICATION DES OPERATIONS – Rapporteur : M. SCHMITT

Cette demande de prolongation d'un an a pour but de conserver le bénéfice de la subvention accordée par la Région et d'inclure la restructuration du restaurant scolaire, en modifiant le montant de l'enveloppe prévue pour la mairie et en supprimant l'opération relative au mur du cimetière.

Mme GUILLAUME dit qu'en temps utiles, nous formerons une commission « Contrat Régional ».

M. HARLE : nous conservons la même enveloppe budgétaire mais modulerons les montants ainsi que les opérations de ce même contrat.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

3.2. - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. SCHMITT

La commande publique est régie par le Code des Marchés Publics.

- + de 206 000 €: marché formalisé
- entre 4 000 et 206 000 €: procédure adaptée.

La commune doit fixer des paliers afin de ne pas alourdir la démarche et de ne pas traiter un marché à 4 000 € comme celui à 90 000 €. Ce règlement permet d'avoir une vision synthétique.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

4^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

NEANT

M. GUISE : L'A.E.P. et l'Amicale des Retraités sont remerciés pour leur participation au Marathon.

La commune a obtenu la 2^{ème} place des communes organisatrices et a reçu une coupe.

Le Conseil Municipal est invité à la Fête des écoles qui a lieu samedi 21 juin. Il y aura un concert de 45 mn à 17 H 15 par l'Union Musicale de Lagny.

Ce même jour, à 22 H., feux de la Saint-Jean à la clairière.

Mme GUILLAUME : VEOLIA a enfin réagit et va nettoyer les terrains près de la 104 – puis fermeture en tenant compte des vélos et piétons.

Les autorisations de stationnement rue Beauséjour/rue Chartier/ rue Chabanneaux/rue de la Gare/quai Bizeau vont être supprimées car elles ne sont pas légales. Les stationnements seront réglemés par la zone bleue.

Mme SERIZAY : quelle sera la solution de remplacement pour les riverains ?

Mme GUILLAUME : nous n'en n'avons aucune. Les alentours de la gare vont devenir payants ce qui va provoquer une invasion rue Chartier et rue Beauséjour.

Un stationnement résidentiel peut être envisagé, mais cela aura un coût. Cette solution sera étudiée par Marne et Gondoire.

Concernant les sangliers, il s'agit en fait de deux mères et de leurs petits ; une des deux est agressive et est sous la surveillance du garde champêtre de DAMPMART qui suit les animaux sur le secteur. Il est prévu qu'elle soit abattue dès que ses petits seront capables de se débrouiller seuls.

Concernant l'invasion des chenilles processionnaires qui s'attaquent aux chênes ; nous sommes en relation avec Vaires et étudions la réintroduction du « coucou » qui est son prédateur.

Circulation RD 334 : Nous avons eu une réunion avec PROMOGIM et le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et avons exigé que l'arrêt bus soit déplacé, la chicane retirée, les trottoirs aménagés pour les piétons et que les feux soient surélevés.

Si ces conditions ne sont pas respectées et que tout n'est pas achevé jeudi, arrêt immédiat des travaux.

Je vous informe que nous avons procédé à la location longue durée d'un véhicule pour notre futur Agent de Sécurité de la Voie Publique.

Nous avons reçu les remerciements d'associations suite au versement des subventions : les Pompiers ainsi que la section Rugby de Lagny qui a d'ailleurs proposé d'intervenir au sein de l'école.

Invitation du Conseil Municipal de la part de l'école le vendredi 27.06. pour le « pot de l'amitié ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H 50.

Le Maire

Marie-Christine GUILLAUME.